

Malartic, le 28 novembre 2014

Madame Isabelle Labrecque  
Inspectrice, Service industriel et agricole  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscaminque et du Nord-du-Québec  
180, boul. Rideau, local 1.04

**Objet : Non-Conformité accumulation de poussières dans une piscine à Malartic**

Madame,

Par courrier datant du 29 octobre 2014, vous nous avez transmis une non-conformité dont l'objet est *l'accumulation de poussière dans une piscine à Malartic*. Cette non-conformité étant fondée sur le manquement à la partie 2 de l'article 20 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE).

En vertu de notre obligation d'émettre un plan d'action correcteur à la non-conformité, nous vous transmettons les éléments de réponse qui suivent.

En effet, nous disposons de deux stations de suivi de la qualité de l'air à Malartic. Ces équipements nous permettent de faire le suivi de la conformité aux exigences applicables du règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (Q-2, r. 4.1) dans la communauté. Nos suivis nous ont permis de constater ce qui suit.

Nos stations de qualité de l'atmosphère sont équipées d'analyseurs permettant la mesure de la concentration des particules dans l'atmosphère. Parmi ces analyseurs se trouve le BAM de la compagnie Met-One qui permet l'échantillonnage *en continu* des particules totales (PST). Cet échantillonneur collecte la totalité des particules en suspension dans l'air sur une période de 42 minutes par heure, à un débit de 16.7 litres par minute. La moyenne des 24 mesures horaires ainsi obtenues donne la concentration journalière mesurée par l'analyseur.

Nous avons voulu intentionnellement être conservateurs, ainsi les calculs réalisés ont été faits en utilisant les concentrations de particules totales journalières mesurées à la station A2 puisque c'est à cet endroit qu'elles sont le plus élevées. À titre informatif, entre le 1<sup>er</sup> juin 2013 et le 1<sup>er</sup> juin 2014, la moyenne des concentrations journalières de PST était de 23  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  à la station A1 tandis qu'elle était de 55  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  à A2.

Nous avons donc déterminé la quantité de poussière mesurée entre le 1<sup>er</sup> juin 2013 et le 1<sup>er</sup> juin 2014 afin d'évaluer la quantité de poussière dans l'air à Malartic. Cette quantité a été corrigée pour être représentative de la période de

.../2

24 heures tenant compte du fait que l'échantillonneur collecte les particules en suspension dans l'atmosphère que 42 minutes par heure. Suite aux calculs, la masse annuelle (kg) de poussière dans l'air à Malartic est de 0.000482 kg sur la période concernée.

Nous complétons cette information technique par les autres constatations soit les dépassements et les pourcentages de direction des vents.

Stations	Paramètres	Résultats	
		2013	2014 (31 octobre)
A-2, Sud	PM2.5	0 dépassement sur 343 mesures	0 dépassement sur 295 mesures
	PST	23 dépassements sur 355 mesures (soit 6,5%)	28 dépassements sur 304 mesures soit 9%
A-1, Nord	PM2.5	0 dépassement sur 359 mesures	3 dépassements sur 289 mesures (1%)
	PST	0 dépassement sur 358 mesures en 2013	3 dépassements sur 290 mesures soit 1%
<b>Vents venant du Sud vers la ville, de mars 2012 à octobre 2014</b>			<b>37 %</b>

Sur la base du résultat de nos calculs et des autres données collectées (direction et vitesse des vents, nombre de dépassement, etc.), nous pensons qu'il est techniquement et factuellement impossible que la concentration de poussière observée puisse occasionner une telle accumulation de poussière dans une piscine à Malartic.

Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au (819)757-2225, poste 2297.

Veillez agréer, Madame, nos sincères salutations.



Boubacar Camara, B.Sc.A., MEnv.  
Directeur Environnement

c.c : M. Éric Tremblay, Directeur général, mine Canadian Malartic  
M. Pascal Lavoie, directeur Développement Durable et Environnement- Partenariat Canadian Malartic  
M. Michel Julien, directeur corporatif de l'Environnement Agnico-Eagle  
M. Ruben Wallin, directeur DD, Environnement, SST et relations avec les communautés, Yamana Gold